



COMMUNIQUE DE LA CEI

La Commission Electorale Indépendante (CEI) a, à l'issue de l'opération de Révision de la Liste Electorale 2022, **arrêté la Liste Electorale Définitive à 8 012 424 électeurs.**

Par conséquent, La Commission Electorale Indépendante (CEI) procédera à la distribution des cartes d'électeur, **dans la période du 25 au 31 août 2023 de 8h à 17h**, aux nouveaux électeurs (personnes inscrites lors de la dernière Révision de la Liste Electorale) et aux personnes déjà inscrites sur la liste électorale ayant procédé à une modification de leur Lieu de Vote ou de leurs mentions personnelles.

Les personnes visées pourront retirer leur carte au siège de la Commission Electorale Locale (CEL) rattachée à leur Lieu de Vote.

Les pièces exigées pour le retrait de la carte d'électeur sont les suivantes :

- Le récépissé d'enrôlement délivré par la CEI **ou**
- La Carte Nationale d'Identité (CNI) ;
- ou l'attestation d'identité ;
- ou le certificat de nationalité ;
- ou le récépissé d'enrôlement délivré par l'ONECI ou l'ex-ONI

La Commission Electorale Indépendante voudrait préciser que les personnes anciennement inscrites et n'ayant procédé à aucune modification de leurs données ne sont pas concernées par cette opération de distribution.

Fait à Abidjan, le 18 août 2023

P/Le Président et P.O
Le Secrétaire Permanent

KOUAME Adjourmani Pierre